

En France l'électricité augmente : 10% au 1er août (après 15% le 1er février)

Le prix de l'énergie grimpe. Le gouvernement français a annoncé, mardi 18 juillet, [une hausse de 10% de l'électricité](#) à partir du **1er août**. Le *bouclier tarifaire* déployé à l'automne 2021 est maintenu, mais réduit par l'Etat.

Les foyers et les entreprises avec un compteur de 36 kilovoltampères maximum sont concernés.

Le gouvernement peut réviser les tarifs réglementés de l'électricité deux fois par an, le **1er février et le 1er août**.

Il a déjà décidé de les réévaluer de 15% le 1er février 2023 et de **4%** le 1er février 2022.

Depuis 2021 - où une hausse d'un peu plus de 2% a eu lieu - , ce tarif, qui bénéficie à quelque **23 millions de clients**, a donc grimpé d'environ **34%**.

photo : D.R.